Pour qui roule la Municipalité de La Grande Paroisse ?

Nous avons pu voir nos panneaux d'affichage officiels couverts de la publicité ci-contre.

Les Ciments Lafarge ont misé sur le talent de la Municipalité de La Grande Paroisse pour vendre leurs projets de carrière et de cimenterie.

Nous ne sommes pas dupes.

Comment expliquer autrement cet affichage ?

De nombreuses grandes entreprises publiques (dont La Poste et l'Education Nationale) et privées, dont les Ciments Lafarge, proposent des contrats de formation en alternance.

Et c'est très bien.

La SOCIÉTÉ LAFARGE

a la possibilité d'offrir dans ses usines

plusieurs contrats de formation en alternance

Ces contrats, d'une durée de 2 ans, concernent les domaines :

- **MAINTENANCE**
- **BUREAUTIQUE**
- **CHIMIE**
- **SÉCURITÉ ENVIRONNEMENT**
- **COMPTABILITÉ**
- **MAGASINAGE**

- S'adressent à des jeunes de 18 à 26 ans et préparent aux diplômes BEP - CAP - BAC PRO.

Pour tous renseignements s'adresser à M. CHANIOT, en Mairie.

La Municipalité.

• Mais est-ce le rôle d'une Municipalité de promouvoir la formation en alternance de l'un de ces groupes plutôt que celle des autres ? Surtout que le groupe Lafarge possède sur la commune sa propre permanence pour informer directement nos jeunes.

• Est-ce loyal envers les autres entreprises ?

• Pourquoi un affichage spécifique en faveur de Lafarge ?

• Est-ce honnête envers les jeunes concernés, à qui la Municipalité cache la variété des formations offertes en attirant l'attention sur celle d'un seul ? Est-ce ainsi qu'une municipalité aide ses jeunes ? Ou est-ce ainsi qu'elle prend ses jeunes et leurs parents en otages : « Attention ! Hors des Ciments Lafarge, point de salut ... » ?

• Enfin, qui finance cette campagne de publicité ? Les deniers publics, c'est-à-dire vous ? Ou le sponsor, c'est-à-dire les Ciments Lafarge ?

BULLETIN D'ADHESION A VIGILANCE-ENVIRONNEMENT

NOM : PRENOM :

ADRESSE :

Souhaite adhérer à **VIGILANCE-ENVIRONNEMENT**. Montant de la cotisation : 20 francs minimum.
Bulletin à adresser avec **chèque établi à l'ordre de VIGILANCE-ENVIRONNEMENT** à :

Madame BONNEFOND
1 ruelle Masson
77130 LA GRANDE PAROISSE

VIGILANCE-INFO

septembre 1997

Une délégation de **VIGILANCE-ENVIRONNEMENT** s'est rendue à Origny Ste Benoîte (Aisne) le 3 juillet. Elle a été reçue par les Maires du Syndicat Intercommunal du Val d'Origny et des représentants syndicaux de l'usine (gérée par le groupe suisse Holderbank qui contrôle les Ciments d'Origny). La cimenterie d'Origny Sainte Benoîte a été fermée en 1994 en raison « **d'une surproduction de ciments en Ile-de-France** », alors que Lafarge Ciments invoque une pénurie de ciment en Ile-de-France pour justifier son implantation à La Grande Paroisse.

La décision de fermeture du site, nous ont dit les représentants syndicaux, obéirait davantage à des pratiques illicites régulièrement condamnées par la Commission européenne, à savoir des ententes sur le partage du marché entre les cimentiers : aux Ciments d'Origny les marchés du Nord et de l'Est de la France, à Lafarge le marché francilien. Donnant-donnant.

Ajoutons que la cimenterie d'Origny Ste Benoîte est ultramoderne, qu'elle dispose de toutes les infrastructures ferroviaires, routières et fluviales, et que les réserves en calcaire sont estimées à plus d'un siècle !

Par ailleurs, le témoignage des représentants du personnel a confirmé nos craintes quant à l'impact sur l'environnement de l'exploitation d'une unité de calcaire cimentier (bruit, poussières, pollution atmosphérique et pollution du captage en eau potable...). On est loin des belles promesses de Lafarge !

Les deux combats, réouverture de la cimenterie d'Origny Sainte Benoîte et abandon du projet Lafarge à La Grande Paroisse, vont de pair. **VIGILANCE-ENVIRONNEMENT** garde le contact avec les maires des communes concernées et les délégués syndicaux en attendant de les recevoir.

EN BREF

• Les projets concernant la carrière et la cimenterie ont été déposés en Préfecture par la Sté Lafarge le 18/07/97.

• L'instruction des recours en annulation du P.I.G. formés par **VIGILANCE-ENVIRONNEMENT** et de deux de ses membres a été close le 1/08/97. La date de l'audience au Tribunal Administratif est fixée au 25 septembre.

• **VIGILANCE-ENVIRONNEMENT** a saisi les nouveaux Ministres de l'Emploi, de l'Agriculture, de l'Industrie du projet Lafarge. Rendez-vous est d'ores et déjà pris au Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement.

• Le Plan d'Occupation des Sols révisé en vue du projet Lafarge a été adopté par la Municipalité le 9/07/97. M. le Maire, appliquant la loi à la lettre, nous a refusé l'accès au projet de P.O.S., notre association n'étant pas encore agréée. **VIGILANCE-ENVIRONNEMENT**, au même titre que tout citoyen, pourra le consulter après son approbation lors de l'enquête publique. Votre rôle sera alors déterminant. Nous vous informerons en temps voulu.

• La Municipalité a refusé la vente d'une bande de 9×230 m en bordure de la Zone Artisanale à la Sté Lafarge, mais le Conseil Municipal a voté un bail emphytéotique (de 50 à 99 ans) de cette bande : pour **VIGILANCE-ENVIRONNEMENT**, le résultat est sensiblement le même, voire identique...